

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 1

Vorwort: À nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

51^{me} ANNÉE

JANVIER 1900

N^o 1

A nos lecteurs.

L'essai que nous vous soumettons aujourd'hui, d'une édition française du „Journal forestier suisse“, n'est pas le premier. Il y a 25 ans environ, et pendant 2 ou 3 ans, (plusieurs de ceux qui liront ces lignes, s'en souviendront sans doute) parut le Journal suisse d'économie forestière, qui n'était que la traduction exacte de l'édition allemande.

Ce premier essai ne donna pas les résultats que l'on en attendait; car non seulement les frais de cette publication, à tirage relativement limité, dépassaient les moyens, alors assez modestes, de la Société, mais la manne offerte aux lecteurs et composée de traductions seules, pourtant très bien faites, finit par les fatiguer. On ne coupait plus le Journal, on le lisait encore moins.

L'édition française fut suspendue, et l'édition allemande, seule maîtresse, parut pendant de longues années, jusqu'au moment où l'on introduisit le système consistant à publier les articles dans leur langue originale. C'est le régime actuel.

Il constituait un progrès, c'est vrai, mais bien insuffisant. Les articles français, réduits, disons le, à la portion congrue, parvinrent tout juste à irriter les lecteurs des deux langues. Les allemands prétendaient rencontrer trop souvent ces bancs de récifs, étroits il est vrai, mais qu'ils devaient sauter à pieds joints; et les français se plaignaient des vastes pays qu'ils avaient à parcourir et dont ils ne connaissaient pas la langue.

Dans ces conditions, toute extension du journal était impossible. Il ne pouvait pas atteindre toutes les personnes auxquelles il était destiné, il ne remplissait son rôle que d'une manière trop imparfaite.

Le Comité permanent des forestiers suisses, désirant ardemment prendre contact avec toutes les administrations communales et avec toutes les personnes qui s'occupent, de près ou de loin, de questions forestières, pensa qu'il était urgent d'apporter un remède à la situation et chargea la rédaction du journal de l'étudier et de lui faire des propositions.

C'est l'application de ces dernières, adoptées par la Société des forestiers suisses, dans son assemblée de 1899, que la rédaction prend la liberté de présenter aujourd'hui au public romand.

Nous engageons, tout particulièrement et d'une manière pressante, les administrations communales de la Suisse romande, auxquelles ce numéro sera adressé, à le lire, et, se laissant aller au bon mouvement qui suivra, nous l'espérons, cette lecture, à faire aussi un essai, en s'abonnant à l'édition française du „Journal forestier suisse“ pour 1900.

Le prix d'abonnement, fixé à fr. 3.—, nous dispense d'insister.



Jean Coaz, Inspecteur fédéral en chef des forêts.

Il y a eu exactement un demi siècle, au commencement de cette année, que Monsieur l'inspecteur fédéral Coaz est entré au service des forêts. Il célébrait, en même temps, son 25^e anniversaire comme titulaire de la plus haute charge forestière de la Suisse. Nous lui apportons ici l'expression de toutes nos félicitations pour un événement aussi remarquable et sommes heureux d'offrir à nos lecteurs, en tête de ce cahier, le portrait du vénéré jubilaire.

Monsieur J. W. F. Coaz est né le 31 mai 1822, à Anvers, où son père servait sous le drapeau hollandais. Rentré en Suisse, il fit ses classes à Coire. Décidé à entrer dans la carrière forestière, nous le voyons d'abord en stage à l'administration des forêts de cette dernière ville, puis à l'inspectorat de St-Gall. Il fit ensuite ses semestres d'étude à l'école forestière de Tharand, en Saxe. Il prit part, durant un été, aux travaux de l'institut saxon des aménagements, alors sous la direction de son ami Koch, devenu plus tard inspecteur général des forêts (Landforstmeister).